

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS - FRANCE  
TÉL. 320.36.20  
C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 398 BRESIL: TEMOIGNAGES SUR LA CONDITION PAYSANNE

La politique gouvernementale d'expansion agraire est de plus en plus scandée de conflits graves dans les zones rurales d'Amazonie. Le Brésil illustre, à sa taille de géant, le phénomène alarmant de l'augmentation du chômage paysan et de la disparition des cultures vivrières au profit des monocultures (ou élevage) d'exportation.

C'est ainsi que, pour les seuls Etats de São Paulo, du Paraná et de Minas Gerais, on estime actuellement à quelques six millions les ouvriers agricoles disponibles au gré du marché du travail (vulgairement appelés "bôias-frias" - bouffe-froide - ou "volantes"), paysans sans terre habitant les agglomérations rurales et contractés à la journée pour éviter les charges sociales et les déclarations à l'inspection du travail.

Ci-dessous, le témoignage d'Antonio Nunes Cabral, un paysan de Barreira do Campo (Etat du Pará), illustre la manière dont les petits cultivateurs sont expulsés de leurs terres.

Par ailleurs, la Commission parlementaire d'enquête sur le système foncier rural du pays continue d'entendre les témoins. On lira ci-dessous, en 2ème partie, la déposition du journaliste Lúcio Flávio Pinto. Plus technique, l'exposé est tout aussi saisissant. (Cf. DIAL D 389.)

(Note DIAL)

1- TEMOIGNAGE D'ANTONIO NUNES CABRAL (MANUSCRIT DE JUILLET 1977)

LE SOS DES PETITS CULTIVATEURS DU DOMAINE SUSSUAPARA,  
A BARREIRA DO CAMPO

Il reste quatorze familles de paysans dans le Domaine Sussuapara, qui appartient au groupe Manah de São Paulo.

La plupart d'entre elles ont subi les pressions des autorités locales qui sont corrompues par les tas d'argent de la Manah. Des paysans ont été indemnisés. Beaucoup d'autres ne pouvaient pas aller ailleurs. D'autres n'ont rien reçu. Leurs maisons ont été incendiées avec dedans le maigre mobilier qui est celui des pauvres gens de la campagne.

Le Domaine a ses hommes de main, ses lèche-cul pour expulser les travailleurs modestes. Des lèche-cul comme un certain Neto Barros. A une certaine époque, il s'était transformé en inspecteur et en géomètre amateur. Il ne se déplaçait qu'en armes. Il commandait un groupe d'hommes de main armés jusqu'aux dents. Ils ont incendié plusieurs maisons de paysans avec les affaires dedans. Pour leurs expéditions ils n'ont jamais de papiers d'identité sur eux.

C'est comme ça que ça a commencé il y a des années. Depuis il y a eu tant d'expulsions qu'aujourd'hui il ne reste que quatorze familles. Elles sont toutes rassemblées dans la même zone où elles travaillent depuis une quinzaine d'années. C'est en 1962 qu'est arrivée Madame Ana Cabral, la vieille bien connue. Une veuve avec ses enfants et les autres membres de la famille. Le fils aîné est Antonio Nunes Cabral. C'est le plus visé par le Domaine, par la police et par les hommes de main, parce que c'est le plus intelligent des cultivateurs et parce qu'après tant d'ennuis il est devenu le plus malin de tous.

Voyons maintenant les derniers événements. Le Domaine a décidé de faire partir le reste des cultivateurs en y mettant le prix. Il a suborné l'ancien maire, Manoel Quirino de Souza, pour qu'il soutienne à fond l'ancien commissaire de police Washington, un lieutenant en retraite et un assoiffé d'argent. Il s'est livré à toutes les manoeuvres possibles contre les paysans et contre Antonio Nunes Cabral. Ils ont lancé des faux témoins contre les paysans. Ils ont enregistré des faux témoignages effrayants contre les cultivateurs. Ils les ont fait passer pour de terribles bandits lancés contre la police. Ils les ont traités de subversifs. Et le groupe Manah a couvert d'argent l'ancien maire Manoel Quirino, le lieutenant Washington (commissaire de police) et le capitaine Reinaldo, commandant la circonscription judiciaire de Conceição do Araguaia, dans l'Etat du Pará. Ils ont pris avec eux un brigand de grand chemin, exploiteur de tous les êtres humains de la terre, et ils en ont fait leur grand exécuteur. Cet individu s'appelle João Gentil de Oliveira. Il est originaire du Ceará et il a habité à Campo Maior, dans le Piauí. De là, il est parti à Goiânia, avant de devenir homme de main à Barreira do Campo, dans la commune de Santana do Araguaia, au Pará.

C'est précisément là que se trouvent les pauvres cultivateurs, des travailleurs modestes. Ils n'ont jamais fait de mal à personne. Ils ont même une chapelle près de leurs maisons. Ils écoutent Dieu et lui demandent sa protection, car ici-bas on ne leur a pas encore rendu justice. Les hautes autorités, qu'elles viennent voir la réalité de près, au lieu de croire ce que racontent les corrompus! Si les choses sont comme ils disent, nous sommes prêts à accepter n'importe quel châtiment, car les subversifs c'est la prison qu'ils méritent. Mais si les choses sont comme nous disons, nous voulons la justice. Et nous espérons en Dieu que justice sera faite. Si ce n'est pas dans cette vie, que ce soit après notre mort la fin de toutes nos souffrances, comme pour le Christ avec ses apôtres et ses disciples.

Un des cultivateurs de notre groupe est devenu infirme à cause de la police du commissaire Washington et, aujourd'hui, il est condamné à la mendicité. Ils nous ont attaqués trois fois pour essayer de tuer le cultivateur Antonio Cabral. Ils le prennent pour le chef et il est traité de subversif et de tueur à gages, alors qu'il n'est qu'un pauvre homme modeste qui a toujours fait le bien. Mais trois fois de suite les paysans ont été encerclés par la police. Celui qui <sup>an</sup>commandait, c'était l'homme de main João Gentil de Oliveira, celui qui reçoit un tas d'argent. Il était accompagné du sergent Lobato.

La troisième fois, les cultivateurs se sont sauvés pour aller se cacher. Il n'est resté que le vieux Roqueo (veuf) et Manoel. Tous les deux avaient une crise de malaria et ils n'ont pas pu s'en aller. La police les a pris et les a ligotés. Elle les a battus au point que Manoel est resté infirme pour toute sa vie. Il a été à l'hôpital quelques jours mais il est resté handicapé. La police a tout cassé dans les maisons, elle a coupé les pieds de café et les arbres fruitiers, elle a emporté radios et guitares. Ils ont tout pris.

La deuxième fois, ils nous ont tiré dessus à coups de fusil. On voit les traces de balles sur nos maisons. Aujourd'hui, grâce à l'intervention de la CONTAG et de la Fédération des travailleurs ruraux, la persécution des auto-rités a un peu diminué. Mais le Domaine Manah (ou Sussuapara) a engagé des tueurs à gages qui rôdent autour de chez nous toutes les nuits avec des carabines 44. On les a vus plusieurs fois. Ils sont restés installés pendant quelques jours à Barreira do Campo chez l'homme de main João Gentil. Là, on les présentait en public comme des gens de la police fédérale. Ils étaient tous armés et ils étaient soutenus par la police militaire du détachement de Barreira do Campo.

Nous les cultivateurs, on pense que les propriétaires du Domaine Manah ils ne savent peut-être pas ce qui se passe. Jusqu'à maintenant tout ce qui nous est tombé dessus ça vient de M. Celso, le directeur général de ce groupe. C'est lui qui donne les ordres et les contre-ordres. Il y a un administrateur au siège du domaine qui a dépensé une fortune avec des "macumbeiros" (1) pour être sûr de garder sa place et de nous faire partir à coups de "macumba" (1). Avec ça les autorités peuvent se rendre compte de la mentalité arriérée de ce M. Celso, un directeur de si bas niveau! Et l'homme de main João Gentil de Oliveira! tous les endroits où il est passé, il n'a laissé que des saletés. Il passe son temps à intriguer, ici à Barreira do Campo. Il profite de l'autorité qu'on lui a donnée pour faire les pires misères aux gens. Il tape sur les ouvriers agricoles. Il arrête les gens. Il extorque jusqu'à 500 et 1.000 cruzeiros. Tout ça est prouvé. Tout ce que nous affirmons, nous en avons les preuves légales.

Alors, par les journaux, nous demandons aux autorités de venir chez nous et de voir de près nos malheurs et de connaître la vérité. L'argent que M. Celso a dépensé en corruption, il y a de quoi être riche. Nous remercions Mme Cecilia, journaliste de "Folha de São Paulo", qui est venue jusque chez nous en passant avec bien du mal par une mauvaise route. C'est là que nous les cultivateurs, on vit depuis quinze ans en se déplaçant à pied dans l'eau et toujours dans l'eau, au milieu des marécages, avec la malaria qui fait mourir à petit feu beaucoup de nos enfants, sans qu'on ait les moyens d'acheter des médicaments. Au nom des quatorze cultivateurs réunis nous remercions Mme Cecilia, l'héroïque journaliste de "Folha de São Paulo".

Antônio Nunes Cabral

## 2- DEPOSITION DU JOURNALISTE LÚCIO FLÁVIO PINTO DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUÊTE SUR LE SYSTÈME FONCIER RURAL (Juin 1977)

(Texte abrégé - Intertitres de DIAL)

L'objectif du Statut de la terre est de fixer l'homme à la terre. Treize ans après l'élaboration de ce document qui a défini le code agraire brésilien, cet objectif n'a pas été atteint et se trouve même être plus éloigné qu'en 1964. Et son organisme d'exécution, l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA), ne semble pas en mesure de faire que le Statut de la terre devienne réalité.

(L'Amazonie, "importatrice" de produits agricoles)

En Amazonie on voit apparaître une situation contraire aux principes et aspirations du Statut de la terre, conformément aux résultats du relevé cadastral effectué par l'INCRA, qui sont les données les plus exactes dont on dispose aujourd'hui pour analyser la structure agraire de la région.

1- Les latifundia improductifs n'ont pas diminué. Ils se sont au contraire multipliés, polarisant ainsi davantage encore la structure de propriété de la terre.

2- De rares entreprises rurales ont été créées.

3- Le minifundium se renforce, y compris par suite d'une politique ambiguë d'attribution de titres de propriété adoptée par l'INCRA.

4- La capacité du gouvernement d'élaborer des projets de colonisation pour absorber la population paysanne sans terre, a beaucoup diminué; pendant ce même temps, les projets déjà existants se révèlent être de plus en plus incapables à améliorer les conditions socio-économiques de leurs adhérents.

5- Alors que les PIC (Projets intégrés de colonisation) sont en voie de disparition, le gouvernement accorde la priorité aux plans d'aliénation des terres par le biais de soumissions publiques concernant des unités de 500 à 3.000 hectares. Ce processus, auquel les colons n'ont pas accès, empêche d'une part le développement - y compris physique - des projets de colonisation en leur prenant les terres, et facilite d'autre part la formation de moyennes et grandes propriétés, dont certaines à caractère spéculatif, étant donné que l'INCRA ne peut contrôler l'achat de plusieurs lots par une seule personne ou entreprise.

6- Tout soutien est accordé à la grande propriété rurale de façon à ce que, non seulement elle incorpore de nouvelles et importantes étendues de terres, mais aussi régularise sa situation juridique, très souvent édictée non pas tant sur des irrégularités que sur des illégalités.

7- On abandonne les cultures alimentaires pour concentrer le crédit et l'assistance technique sur les cultures commerciales d'exportation. En conséquence, l'Amazonie commence à s'habituer à l'importation croissante d'aliments que, pour certains, elle produisait en suffisance (comme cela est arrivé l'année dernière dans le Territoire d'Acre, obligé d'importer de la farine de manioc); dans les termes de l'échange entre les produits qu'elle exporte et ceux qu'elle importe, l'Amazonie perd de plus en plus d'argent et, selon les estimations de la Fondation Getulio Vargas, son déficit accumulé en cinq ans, jusqu'en 1972, était d'un milliard de cruzeiros; étant donné que ces cultures exigent de grandes extensions de terre, une technologie avancée et une accumulation de capital, les grandes entreprises consolident leur existence tandis que les petits propriétaires perdent leur substance.

(...)

C'est ainsi qu'en Amazonie se vivent l'anti-acte de création et l'anti-acte de la destruction. En milieu rural prédomine le bandit, conduit à cela depuis l'âge du gamin qui, de loin, assiste calmement au spectacle de la confusion, dans la conviction que l'ordre ne pourra s'édifier que sur les ossements de la destruction. Un certain ministre des Finances, s'inspirant de l'histoire du far-west américain, en est même venu à donner un semblant de théorie à cette imagination désastreuse. Elle est responsable de la désorganisation du milieu rural, où prévaut littéralement la loi de la jungle, une sélection naturelle des espèces qu'un Darwin ne signerait pas. Et c'est de la campagne que partent les vagues de migrants en direction des villes incertaines d'Amazonie, chaque fois plus chaotiques, chaque fois <sup>plus</sup> explosives. Avec les problèmes nés du banditisme, l'Etat est obligé d'apparaître comme le gendarme, ce qui fait qu'il ne peut offrir la paix et la justice, bien que ce soit sa vocation dans une Amazonie encore ouverte aux rêves du progrès et aux cauchemars de la destruction. Parce que nous vivons un moment décisif de transition, il nous appartient de décider de l'héritage que nous léguerons aux générations

qui vont nous succéder pour faire la démonstration que l'homme et la nature, l'homme et l'homme ne sont pas incompatibles.

(...)

(Latifundium et minifundium)

J'ai dit que le gouvernement n'a pas encore tenu l'engagement qu'il avait pris envers la nation en lui donnant le Statut de la terre: attribuer des terres à ceux qui en ont besoin pour vivre, nourrir les autres et contribuer au progrès et à l'indépendance économique du pays.

Dans le Bará, où l'action des fronts de pionniers a été plus intense, la structure foncière se polarise et se ferme toujours plus, avec une prédominance numérique des minifundia et des petites propriétés, mais avec une écrasante prise de contrôle des terres par les grandes propriétés. En 1970, 132.000 propriétés foncières de moins 10 hectares à moins 100 hectares occupaient une superficie de 2.200.000 hectares, tandis que 81 propriétés de 10.000 hectares occupaient une superficie de 3.700.000 hectares.

Ces données, tirées du recensement agropastoral de l'IBGE, ont été confirmées par le relevé cadastral effectué par l'INCRA en 1972. Elles se répètent pratiquement, avec de légères variantes numériques, dans toutes les autres régions d'Amazonie. Elles ont été abondamment citées et elles sont suffisamment connues pour qu'il ne soit pas besoin de les redonner. Mais j'aimerais du moins, à partir de ces chiffres, souligner quelques points.

Le recensement de 1940 montrait qu'au Pará, 50.000 des 58.000 propriétés foncières alors existantes avaient de moins 10 à moins 100 hectares. A la décennie suivante, cette proportion avait augmenté puisque, sur 60.000 propriétés foncières, 55.000 entraient dans cette catégorie. En 1970, la proportion demeurait pratiquement inchangée: sur 140.000 propriétés foncières, 132.000 avaient moins de 100 hectares et n'occupaient qu'une superficie de 2.200.000 hectares sur les 10.000.000 déclarés à l'Etat comme occupés.

Dans cette tranche de moins de 100 hectares, on note que les propriétés foncières de moins de 10 hectares sont la majorité (67.000 sur 132.000) et que l'augmentation des très petites propriétés foncières est encore plus forte puisque 50.000 d'entre elles ont moins de 5 hectares. Ce chiffre est à lui seul suffisamment parlant pour montrer le renforcement du minifundium. Si on le compare à d'autres chiffres, on peut arriver à des constatations plus importantes.

(Propriétaires et occupants)

Le recensement de l'IBGE révèle la part croissante que prend l'occupant de terres (2), c'est-à-dire celui qui n'a pas de propriété juridique normalisée, qui n'est pas propriétaire de la terre qu'il occupe et exploite. En 1920, la figure de l'occupant n'entrait même pas en ligne de compte dans le recensement, mais depuis elle a rapidement pris place: en 1940, l'occupant représentait 14% des producteurs ruraux du Pará; 26,5% au cours de la décennie suivante; 35% en 1960; et 43% en 1970, dépassant ainsi la catégorie des propriétaires (on comptait alors 65.000 occupants pour 62.000 propriétaires, en plus des 10.000 fermiers et 4.000 "administrateurs"). Il est bon de rappeler qu'en 1940, sur les 58.000 producteurs ruraux, 36.500 étaient propriétaires.

(2) C est celui qu'on appelle communément "posseiro", petit cultivateur sans titre de propriété, installé dans les terres vierges ou prétendument telles. (N.d.T.)

Par elles-mêmes ces données indiquent que:

- 1- on assiste à un élargissement de la frontière agricole dans l'Etat du Pará;
- 2- il existe de grandes superficies non exploitées par les propriétaires ou qui sont des terres vierges;
- 3- le pouvoir d'attraction des terres d'Amazonie est de plus en plus fort sur les colons des autres régions;
- 4- l'industrie du courtage véreux (3) est en expansion;
- 5- la régularisation des titres de propriété est insuffisante et irrégulière.

De plus, ces deux ensembles de données montrent que la plupart des occupations de terres ne sont pas faites dans un but spéculatif: les occupants (je parle d'occupants et non de courtiers véreux) ne pénètrent dans certaines terres qu'en vue de leur subsistance, ou parce qu'ils sont expulsés de l'endroit où ils étaient auparavant et qui, fréquemment, a subitement pris de la valeur. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de courtage véreux, mais cela permet au contraire de mieux caractériser cette dernière opération: le courtage véreux, bien qu'à une échelle moindre, concerne des superficies plus importantes.

Il est également intéressant de noter qu'entre 1960 et 1970 on assistait déjà à l'augmentation du latifundium: le nombre des propriétés foncières de 100.000 hectares et plus a septuplé; pour celles de 10.000 à moins de 100.000 hectares, il a plus que doublé en passant de 32 à 74; pour celles de 5.000 à moins de 10.000 hectares, il est passé de 50 à 117. A l'autre extrémité, les propriétés foncières de moins de 10 hectares ont vu également leur nombre presque doubler: de 35.000 à 67.500.

Cela permet de conforter une thèse qui, pour l'heure, reste difficile à prouver: l'expansion des latifundia se fait à partir de terres déjà cultivées par de petits occupants.

Expulsés, ceux-ci partent vers les terres vierges qui - et ce n'est pas là simple coïncidence - lorsqu'elles représentaient moins de 0,2% des propriétés foncières existantes en 1920, représentent en 1970 33%. A cette date sur 2.000.000 d'hectares exploités par des occupants, 1.500.000 se trouvaient dans des zones relevant du domaine public. Mais s'il est expulsé des zones occupées par des particuliers et si, à la recherche de terres vierges, il ne trouve pas pour ces dernières l'appui nécessaire, l'occupant est alors dans une situation tragique: en butte aux pressions, il réagit. Une part des conflits actuels peut s'expliquer de cette façon. L'occupant devient un errant.

#### (Projets agropastoraux et marché du travail)

Il existe déjà pour lui des régions particulièrement ingrates. Le sud du Pará, où s'installent de grands domaines recevant des aides publiques par le biais de la politique des dégrèvements fiscaux (aides qui représentent presque toujours 75% des investissements nécessaires), est une des régions qui fonctionne comme facteur d'expulsion de main-d'oeuvre. Celle-ci va se fixer dans les hameaux précaires des bords de route ou dans des zones marécageuses qui entourent Belém à la manière d'un cordon de misère autour d'un centre hautement urbanisé. Une enquête réalisée l'an dernier par les techniciens de l'Université fédérale du Minas Gerais, et publiée par la Surintendance pour le développement de l'Amazonie (SUDAM) en deux volumes ("Migrations internes - région nord"), reconnaît que "du point de vue immédiat de l'absorption et de la fixation de la main-d'oeuvre, ainsi que de l'augmentation de la densité démographique", la signification des projets agropastoraux approuvés par la SUDAM est "pratiquement nulle".

Sur la base des données de 1969, les techniciens constataient que les 57 projets agropastoraux approuvés pour le Pará n'avaient créé que 2.377 emplois nouveaux, bien qu'ils occupent une superficie de 2.500.000 hectares (un emploi pour 1.050 hectares environ). Depuis, la situation dans l'ensemble de l'Amazonie légale (4) n'a pas changé. Des données de la SUDAM, datant de l'année dernière, montrent que les 335 projets agropastoraux approuvés à cette date ont créé 16.879 emplois pour une superficie utile de 7.800.000 hectares.

En 1974, chaque emploi créé par ces projets coûtait 195.000 cruzeiros. Mais en 1976, le rapport capital/emploi s'élevait déjà à 312.000 cruzeiros, un prix considéré comme excessivement élevé.

(...)

Cette situation a conduit des secteurs gouvernementaux à mettre en question la valeur des projets agropastoraux pour une bonne occupation de l'Amazonie: ils absorbent beaucoup de ressources (près de quatre milliards de cruzeiros de dégrèvements fiscaux, sans compter les opérations du Proterra); ils créent peu d'emplois (alors que le chômage est un des principaux problèmes de l'Amazonie); ils occupent des terres qui pourraient être destinées à l'agriculture; ils font disparaître des arbres qui devraient être utilisés rationnellement; ils aboutissent à l'expulsion de l'occupant traditionnel; et ils sont responsables d'un des plus forts contingents de population fluctuante du pays: environ 500.000 ouvriers agricoles, originaires principalement du Maranhão, du Pará et du Piauí, qui sont contractés chaque année pendant six mois pour défricher la forêt dans les terres des domaines, et qui sont ensuite sommairement licenciés.

De plus, un nombre infime de ces projets, douze ans après l'approbation du premier d'entre eux, celui de la Codespar, sont parvenus à s'implanter en se passant de la transfusion d'argent public à travers les dégrèvements fiscaux. Des techniciens du gouvernement ont déjà demandé que soit fixé un délai impératif pour l'émancipation de ces projets. Mais, récemment, le Conseil délibératif de la SUDAM a de nouveau reçu le projet de la Suiá-Missu, qui est aujourd'hui propriété du groupe Liquifarm et le plus grand domaine de la zone de la SUDAM avec ses 650.000 hectares, dans le nord du Mato-Grosso. Approuvé une première fois en 1966, ce projet a déjà subi un certain nombre de transformations; mais il continue à bénéficier de dégrèvements.

(...)

#### (Elevage et production agricole)

Les petites propriétés appliquées à l'élevage (15.000 ayant moins de 100 hectares en Amazonie) parviennent à élever un plus grand nombre de bêtes pour une superficie moindre. Dans leurs 130.000 hectares de pâturages il y avait en 1972 plus de 172.000 têtes de bétail, chaque hectare étant occupé par 1,3 têtes. Pendant ce temps-là, dans les 2.100.000 hectares des 9.500 propriétés allant de 10.000 à 100.000 hectares, la proportion était d'1 animal pour 2,9 hectares. La grande propriété a encore l'inconvénient de la monoculture: alors que dans les 130.000 hectares occupés par les petites propriétés il y avait 150.000 chevaux, mulets, porcs et ovins, on ne comptait que 161.000 de ces animaux dans les 938.000 hectares des 1.771 domaines de plus de 10.000 hectares.

Une analyse de la production agricole renforce cette constatation. Tandis que pour les 1.400.000 hectares de propriétés foncières de superficie inférieure à 500 hectares la production agricole avait atteint en 1972, selon le relevé cadastral de l'INCRA, la somme de 258 millions de cruzeiros, on consta-

(4) L'Amazonie légale est juridiquement plus étendue que l'Amazonie réelle (N.d.T.).

tait que pour les 5.300.000 hectares de propriétés foncières allant de 500 à 10.000 hectares, la valeur de la production atteignait 117 millions de cruzeiros; et que, enfin, pour les 3.800.000 hectares de grandes propriétés (au-dessus de 10.000 hectares), la production n'avait atteint que 42 millions de cruzeiros.

Les petites propriétés prises ensemble non seulement produisent davantage, elles mettent aussi sur le marché un volume plus important de marchandises. Ainsi, alors que celles-ci ont vendu une production pour la valeur de 103 millions de cruzeiros, les propriétés de 500 à 10.000 hectares n'ont commercialisé que pour 48 millions, et les grandes propriétés n'ont pas dépassé 18,5 millions. Cela veut dire que, contrairement à l'idée généralement reçue, les petites unités parviennent à produire un excédent agricole, par rapport à leur consommation propre, largement supérieur à celui des moyennes et grandes propriétés; elles sont donc les principaux responsables des centres urbains pour leur ravitaillement en produits agricoles.

Autre résultat surprenant du relevé cadastral effectué par l'INCRA: la valeur de la production des propriétés foncières rurales avec une famille seulement en résidence est supérieure à celle des propriétés foncières relevant de personnes juridiques bénéficiant généralement de ressources officielles massives. Ces entreprises, qui occupent une superficie de 1.800.000 hectares, ont produit 65 millions de cruzeiros, tandis que les unités familiales, pour une superficie de 1.100.000 hectares, sont arrivées à 79 millions de cruzeiros (dans les unités familiales il y a prédominance de celles qui comptent moins de 500 hectares).

Malgré ces résultats, la grande propriété s'étend. Les seuls domaines Novo-Oeste, du groupe Bradesco, et California, du groupe Coopersucar, occupent 1.100.000 hectares sur les 1.900.000 de la commune de Feijó, dans le Territoire d'Acre. Sur les 6.720.000 hectares de sa superficie totale, la commune d'Almeirim, dans le Pará, ne dispose que de 4.356 hectares, c'est-à-dire exactement la superficie constituée par la zone urbaine; la superficie restante a été entièrement occupée par le domaine Jari (du nord-américain Daniel Ludwig).

Pour qualifier cette situation, M. Bento de Sousa Porto, secrétaire d'Etat au plan pour le Mato Grosso, utilise la formule suivante: c'est la résurrection des capitaineries héréditaires. En Amazonie, c'est ce qui se passe.

Ne lui en déplaise, le gouvernement ne peut manquer de constater qu'il avance dans une direction totalement opposée à celle déterminée dans le Statut de la terre.

---

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 150 F - Etranger 175 F  
(avion: tarif spécial)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441